



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7/12/2022

MAIRIE

18 Avenue de la Gare

54290 BAYON

Tél : 03 83 72 51 52

secretariat@mairie-bayon.fr

www.mairie-bayon.fr

L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

**Etai(ents) présents :** Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, Mme RAUMEL Karine, Mme COINTEAUX Chantal, M. DECLERCQ Ludovic, Mme PETAT COLLE Annick, Mme LURION Eve-Hélène, M. ROUY Christophe, Mme FRANCOIS Vanessa.

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 15

Absents : 0

Excusés : 1

Nombre de suffrages  
exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

**Etai(ent) excusé(s) :** M. LAMOISE Régis donne procuration à Mme CHARROIS Nicole

**Etai(ent) absent(s) :** /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

Autoriser le Maire à lancer et signer l'appel d'offre du marché public :  
Viabilisation du Chemin du Sauvieux  
Délibération n°2022 - 62

Date de convocation

30/11/2022

Date d'affichage

12/12/2022

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2122-21-1 ;*

*Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;*

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec le ou les titulaires qui seront retenus.

Il convient de se prononcer sur la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché ;

Madame le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme :

- Travaux de viabilisation du Chemin du Sauvieux (aménagement de voirie)

Cette viabilisation est prévue dans le cadre d'un projet urbain partenarial (PUP) entre la Mairie de Bayon et les propriétaires riverains.

Madame le Maire indique que le coût prévisionnel total du projet est estimé à 236 935 € HT.

Conformément à l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique, il est proposé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux, afin de négocier les conditions optimales pour la réalisation de cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'autoriser** à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à une procédure adaptée (ou à un appel d'offres ou toute autre procédure appropriée) dans le cadre des travaux de viabilisation du Chemin du Sauvieux à Bayon et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus.

- **d'autoriser** Madame le Maire à signer le ou les marchés à intervenir.

- la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2023.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Bayon,

Le Maire



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

12/12/2022

